Nations Unies S/PV.8054



Conseil de sécurité

Soixante-douzième année

Provisoire

8054e séance

Lundi 25 septembre 2017, à 10 heures
New York

Président :	M. Alemu	(Éthiopie)
Membres :	Bolivie (État plurinational de)	M. Inchauste Jordán
	Chine	M. Zhang Dianbin
	Égypte	M. Aboulatta
	États-Unis d'Amérique	Mme Sison
	Fédération de Russie	M. Nebenzia
	France	M. Delattre
	Italie	M. Cardi
	Japon	M. Bessho
	Kazakhstan	M. Umarov
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Rycroft
	Sénégal	M. Seck
	Suède	M. Skoog
	Ukraine	M. Yelchenko
	Uruguay	M. Bermúdez

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

17-29826 (F)







La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l’ordre du jour

L’ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l’article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j’invite M. Nickolay Mladenov, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général, à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à M. Nickolay Mladenov, qui participe à la séance d’aujourd’hui par visioconférence depuis Jérusalem.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l’examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M. Mladenov.

M. Mladenov (*parle en anglais*) : Aujourd’hui, dans le cadre de l’exposé que je fais régulièrement au Conseil de sécurité, je vais faire rapport, au nom du Secrétaire général, sur l’application de la résolution 2334 (2016) pendant la période allant du 20 juin au 20 septembre. Dans ce troisième exposé y afférent, je me concentrerai une fois de plus sur l’évolution de la situation sur le terrain, conformément aux dispositions de la résolution, et notamment sur les efforts régionaux et internationaux visant à faire avancer le processus de paix.

Au cours de la période considérée, Israël n’a pas arrêté toutes ses activités de peuplement dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et n’a pas respecté pleinement toutes les obligations juridiques qui lui incombent à cet égard, comme l’exige la résolution. Depuis le 20 juin, Israël a intensifié ses activités de peuplement illégales – une tendance systématique observée au cours de cette année. Durant cette période, ces activités ont principalement porté sur la zone de Jérusalem-Est occupée, où des plans ont été proposés pour la construction de plus de 2 300 logements en juillet, ce qui représente une augmentation de 30 % par rapport à toute l’année 2016. Il s’agit notamment de plans pour la construction d’environ 1 600 logements qui vont étendre une série de colonies de peuplement au nord de Jérusalem-Est, ainsi que dans le quartier palestinien de Cheik Jarrah, adjacent à la vieille ville. Même si au cours de la période considérée, aucun plan n’a été proposé en ce qui concerne la zone C, au début de septembre, les travaux de construction ont repris dans la nouvelle colonie d’Amihai, au cœur de la Cisjordanie.

Au cours de la période à l’examen, une famille palestinienne, qui habitait à Cheik Jarrah depuis plus de 50 ans, été expulsée après une longue bataille juridique. Le bâtiment concerné est situé dans une partie du quartier visé par plusieurs plans de construction de colonies de peuplement proposés en juillet. Des procédures d’éviction sont en cours concernant quelque 180 familles palestiniennes à Jérusalem-Est, dont plus de 60 habitent à Cheik Jarrah.

Entre-temps, selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, des biens appartenant à des Palestiniens en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, continuent d’être détruits, quoiqu’à un rythme nettement plus faible. Dans l’ensemble, depuis le début de l’année 2017, 344 structures ont été démolies, dont un tiers à Jérusalem-Est, ce qui a conduit au déplacement de quelque 500 personnes. En août, dans la zone C de la Cisjordanie occupée, trois établissements d’enseignement fréquentés par 175 enfants ont été détruits ou confisqués, en invoquant comme motif l’absence de permis de construire, qu’il est pratiquement impossible pour les Palestiniens d’obtenir.

Le 25 juillet, dans la ville d’Hébron, 15 familles de colons israéliens ont occupé illégalement la Maison Abou Rajab/Machpela, bien qu’une procédure judiciaire concernant la propriété de cette maison soit en cours. Le 27 août, le Gouvernement israélien a notifié à la Haute Cour de justice qu’il allait expulser les colons dans un délai d’une semaine. Toutefois, ce processus a été suspendu suite à une injonction temporaire de la Cour.

Par ailleurs, le 26 juillet, la Knesset a adopté en première lecture un amendement à la Loi fondamentale : Jérusalem, capitale d’Israël. Si elle était approuvée, cette loi renforcerait davantage le contrôle d’Israël sur Jérusalem-Est. Le 17 août, la Haute Cour de justice a émis une injonction temporaire qui a officiellement reporté l’application de la loi dite de régularisation. Le 31 août, une ordonnance militaire a été émise, portant création d’une administration des services civils qui rehausse le statut des colonies de peuplement situées dans la zone H2 à Hébron, consolidant davantage la présence israélienne et renforçant la séparation et les divisions qui existent dans cette zone marquée par de graves tensions, où 500 Israéliens vivent parmi quelque 40 000 Palestiniens. L’ONU considère que toutes les activités de peuplement sont illégales au

regard du droit international et font obstacle à la paix. La résolution 2334 (2016) affirme que la communauté internationale ne reconnaîtra aucune modification aux frontières du 4 juin 1967, y compris en ce qui concerne Jérusalem, autres que celles convenues par les parties par la voie de négociations.

Je passe maintenant à la question de la violence, qui demeure l'un des principaux obstacles au règlement du conflit. La résolution 2334 (2016) appelle toutes les parties à prévenir ces actes et à renforcer l'action menée pour lutter contre le terrorisme, notamment par la coordination en matière de sécurité. Bien que la période considérée ait été marquée par un taux de létalité relativement bas, plusieurs incidents se sont produits, en particulier dans le cadre des troubles qui ont suivi l'attaque mortelle du 14 juillet contre deux policiers israéliens dans la vieille ville de Jérusalem.

Au cours de la période considérée, 19 Palestiniens, dont cinq se trouvaient dans la zone A, en Cisjordanie, ont été tués au cours d'attaques, d'affrontements et d'opérations militaires israéliennes. Huit Israéliens ont perdu la vie dans des affrontements et des attaques, y compris les trois israélo-arabes auteurs de l'attentat du 14 juillet, qui ont été tués par les forces de sécurité. Sur les 19 morts Palestiniens, cinq ont été enregistrés au cours des manifestations et des affrontements liés à l'agitation à Jérusalem. Le 21 juillet, un Palestinien a brutalement assassiné trois membres d'une famille israélienne au cours d'une attaque terroriste commise dans la colonie de Halamich, en Cisjordanie.

En réaction aux événements survenus sur la sainte esplanade le 21 juillet, le Président palestinien Abbas a proclamé le gel de tous les contacts avec Israël, à tous les niveaux, y compris concernant la coordination de la sécurité. Après trois mois de calme, le 26 juin, les 23 et 24 juillet et le 8 août, des militants palestiniens ont tiré des roquettes en direction d'Israël, sans faire de blessé. En réponse, les Forces de défense israéliennes ont mené cinq frappes aériennes à Gaza, blessant trois Palestiniens. Le 17 août, un Palestinien a été tué en même temps que l'auteur de l'attaque dans un attentat-suicide à la bombe,, près de la frontière égyptienne à Gaza. Il s'agirait du premier attentat-suicide ayant touché les forces du Hamas à Gaza.

Au cours de la période considérée, la violence des colons a également continué. Quelque 26 incidents ont été documentés, dont la majeure partie concernent le saccage de propriétés agricoles palestiniennes autour de Naplouse, ainsi que des attaques contre des Palestiniens à Hébron et alentour. Par ailleurs, au moins 26 attaques palestiniennes ont également visé des colons israéliens, faisant des victimes ou des dégâts matériels. Les démolitions punitives se sont elles aussi poursuivies au cours de la période considérée, les autorités israéliennes ayant détruit cinq habitations appartenant aux familles de Palestiniens qui avaient commis des actes d'agression.

La période considérée a également été marquée par une réduction de la marge de manœuvre de la société civile et de la liberté d'expression. Le 24 juin, le Président palestinien a passé, par ordonnance, la loi sur la cybercriminalité. Depuis lors, au moins six journalistes, un militant des droits de l'homme à Hébron et plusieurs autres personnes auraient été arrêtés. Si la plupart de ces personnes ont été libérées par la suite, ces arrestations font vivement craindre que cette loi sert à restreindre la liberté d'expression. À Gaza, un militant sur les médias sociaux a été arrêté par le Hamas le 3 juillet et détenu pendant près de deux semaines pour incitation à la violence contre les autorités *de facto*, tandis qu'un journaliste a été détenu pendant plus de deux mois après qu'il eut été vaguement allégué qu'il collaborait avec les autorités de Ramallah.

La résolution 2334 (2016) demandait aux deux parties de s'abstenir de tout acte de provocation et d'incitation à la violence et de toute déclaration incendiaire, et de condamner tous les actes de terrorisme. Au plus fort de la crise qui a sévi en juillet autour des Lieux saints de Jérusalem, des responsables et des représentants de tous bords ont recouru à des discours provocateurs. Sur fond de manifestations pour l'essentiel pacifiques, de hauts responsables du Hamas et de l'Autorité palestinienne ont appelé à la surenchère et à la tenue d'un jour de rage sur tout le territoire palestinien occupé. Le Hamas et d'autres ont continué de glorifier ouvertement les attaques terroristes, qualifiant « d'héroïque » le meurtre de trois Israéliens dans leur domicile à Halamich. Entre-temps, le Président Abbas a explicitement condamné l'attaque du 14 juillet, et, dans un effort pour apaiser les tensions autour des lieux saints, certains dirigeants palestiniens et plusieurs chefs religieux des deux parties ont appelé les manifestants à éviter la violence et la provocation.

En ce qui concerne les zones de peuplement, les responsables israéliens ont continué de faire des déclarations provocatrices appuyant leur expansion. Le 3 août, le Premier Ministre israélien a prononcé un discours d'inauguration à l'occasion du lancement de la construction de 1 000 nouveaux logements dans la

colonie de Beitar Ilit, dans lequel il a salué la réussite de son gouvernement dans la promotion de la construction de colonies de peuplement. Le 28 août, il a déclaré que :

> « Les colonies de peuplement sur les terres de Israël ne seront plus déracinées … Nous allons approfondir nos racines, construire, consolider et nous installer. »

De même, d'autres personnalités politiques israéliennes de haut rang ont appelé à plusieurs reprises à l'annexion de la Cisjordanie, et un membre de la Knesset a fait part de son désir de « détruire » les espoirs concernant la création d'un État palestinien, affirmant « qu'il n'est possible de définir et de réaliser les aspirations nationales que d'un peuple uniquement – le peuple juif. »

La résolution 2334 (2016) réitère l'appel lancé par le Quatuor pour le Moyen-Orient aux deux parties pour qu'elles prennent des mesures afin d'inverser les tendances négatives sur le terrain, qui mettent en péril la solution des deux États. Le 10 juillet, un accord intérimaire portant sur l'achat d'électricité a été signé entre les compagnies d'électricité palestinienne et israélienne en vue d'alimenter en énergie la première sous-station de Jénine appartenant à des Palestiniens et exploitée par eux et d'accroître l'approvisionnement en électricité dans le nord de la Cisjordanie. Le 13 juillet, les États-Unis ont facilité la conclusion, entre l'Autorité palestinienne et Israël, d'un accord autorisant un accroissement du volume d'eau fourni aux Palestiniens en Cisjordanie et à Gaza, dans le cadre du projet de canal reliant la mer Rouge à la mer Morte pour l'acheminement de l'eau.

À Gaza, la situation reste extrêmement fragile. Le déficit énergétique chronique a été considérablement aggravé par la décision prise par l'Autorité palestinienne de réduire l'approvisionnement en électricité de la bande. Bien que le carburant égyptien ait permis à la centrale électrique de Gaza de reprendre son activité, l'alimentation en électricité n'est toujours assurée qu'environ quatre heures par jour dans la bande de Gaza. Les services de base proposés par quelque 190 installations de santé, d'approvisionnement en eau et d'assainissement continuent de s'appuyer sur des groupes électrogènes de secours alimentés grâce à du carburant fourni par l'ONU. Dans le cadre de l'appel d'urgence pour Gaza qui a été lancé en juillet, un montant supplémentaire de 4 millions de dollars provenant du Fonds central pour les interventions d'urgence a été libéré afin de soutenir les services essentiels. Cet appel est actuellement financé à hauteur de 51 %.

Pour mettre fin à l'impasse, l'Autorité palestinienne continue d'exiger avec fermeté du Hamas qu'il dissolve le comité administratif qu'il a créé en mars et qu'il permette au Gouvernement d'union nationale d'assumer ses responsabilités à Gaza. Le 17 septembre, le Hamas a officiellement accepté ces conditions. Reste désormais à voir si l'accord sera appliqué et si l'approvisionnement en électricité de Gaza sera rétabli.

Je reviens de la bande de Gaza, et je serai heureux d'informer le Conseil de sécurité, dans le cadre de consultations, des faits nouveaux relatifs à la réconciliation palestinienne et au retour du Gouvernement à Gaza.

Durant la période considérée, il n'y a eu aucune évolution concernant la demande adressée aux États Membres de faire une distinction, dans leurs échanges en la matière, entre le territoire de l'État d'Israël et les territoires occupés depuis 1967. Dans le même temps, la communauté internationale a poursuivi ses efforts en faveur de la réalisation de la paix. Les émissaires du Quatuor pour le Moyen-Orient continuent de se réunir pour discuter des efforts en cours visant à faire avancer le processus de paix, mais aussi pour évoquer la détérioration de la situation à Gaza. En août, une délégation des États-Unis s'est rendue dans la région et s'est entretenue avec des interlocuteurs régionaux, en mettant l'accent sur la relance du processus de paix israélo-palestinien. Toutes les parties sont convenues de continuer à œuvrer à une paix durable et à promouvoir la sécurité et la stabilité dans toute la région.

Peu après, le 27 août, le Secrétaire général est arrivé dans la région pour sa première visite officielle en Israël et en Palestine. Il a réaffirmé avec force la position de l'ONU, selon laquelle la solution des deux États est l'unique voie possible, et a proposé une approche à trois volets pour mettre fin à l'occupation et promouvoir les perspectives de paix : premièrement, un processus politique sérieux, assorti d'un objectif ultime clair, à savoir deux États vivant côte à côte dans la paix et la reconnaissance mutuelle; deuxièmement, un effort simultané pour améliorer la situation socioéconomique des Palestiniens; et troisièmement, des échanges actifs avec les partenaires régionaux. Il a fait part de sa détermination personnelle d'aider les parties à reprendre des négociations dignes de ce nom, fondées sur les résolutions pertinentes de l'ONU, le droit international et les accords antérieurs.

En septembre, l'Égypte a accueilli des délégations du Hamas et du Fatah dans un effort pour promouvoir

l'unité palestinienne, ce qui a abouti à une avancée majeure lorsque les autorités de fait de Gaza ont décidé de dissoudre le comité administratif et d'inviter le Gouvernement à regagner la bande.

Le 18 septembre, la Norvège a convoqué à New York le Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens avec le Vice-Premier Ministre palestinien, M. Ziad Abou Amr, le Ministre des finances et de la planification de Autorité palestinienne, M. Shukri Bishara, et le Ministre israélien de la coopération régionale, M. Tzachi Hanegbi. Les participants à la réunion sont convenus qu'une action concertée était indispensable pour faire des progrès dans les domaines de la viabilité budgétaire, du développement économique, ainsi que de la reconstruction et du relèvement de Gaza. Il a également été noté que les conditions socioéconomiques ne pouvaient pas être traitées de façon adéquate en l'absence de progrès dans le processus de paix.

Pour terminer, je voudrais faire quelques observations générales concernant la période à l'examen.

La poursuite de l'expansion des colonies de peuplement, notamment durant cette période à Jérusalem-Est occupée, rend la solution des deux États de plus en plus inatteignable et mine la foi des Palestiniens dans les efforts de paix internationaux. Outre les colonies illégales, la pratique de démolir des structures palestiniennes en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, et de déplacer des Palestiniens sapent les chances de paix. La persistance de la violence contre les civils et l'incitation perpétuent la peur et la suspicion mutuelles, et entravent les efforts visant à réduire le fossé qui sépare les deux parties. J'exhorte une nouvelle fois les deux parties à faire montre de leur engagement à rejeter la violence, les discours incendiaires et les actes de provocation.

L'accord de Jénine a constitué une première étape importante vers la conclusion d'un accord global entre Israéliens et Palestiniens sur l'achat d'électricité, qui conduirait à une plus grande autonomie palestinienne en matière énergétique. J'encourage les parties à appliquer pleinement l'accord sur le projet de canal reliant la mer Rouge à la mer Morte pour permettre l'acheminement de l'eau si nécessaire à la Cisjordanie et à Gaza.

Si toutes les initiatives visant à améliorer l'économie palestinienne sont les bienvenues, il reste encore beaucoup à faire s'agissant d'un processus politique qui mènerait à la création d'un État palestinien. Le développement économique, aussi critique soit-il, ne saurait se substituer à la souveraineté ni au statut d'État. Comme le Secrétaire général l'a demandé, les efforts visant à parvenir à la souveraineté et à créer un État doivent aller de pair.

La réconciliation entre Palestiniens demeure critique pour faire cesser la surenchère militantiste et restaurer l'espoir en l'avenir. À cet égard, je me félicite de la déclaration faite récemment par le Hamas annonçant la dissolution du comité administratif à Gaza et la signature d'un accord visant à permettre au Gouvernement de consensus national d'assumer ses responsabilités à Gaza.

Je remercie les autorités égyptiennes des efforts inlassables qu'elles ont déployés pour créer cette dynamique positive. Toutes les parties doivent saisir cette occasion pour rétablir l'unité et ouvrir une nouvelle page pour le peuple palestinien. Cela devrait faciliter la levée du bouclage israélien de Gaza, conformément à la résolution 1860 (2009). L'ONU est prête à appuyer tous les efforts en ce sens. Il est essentiel de traiter en priorité la grave situation humanitaire dans la bande de Gaza, notamment la crise de l'électricité qui paralyse cette zone.

Pour terminer, je tiens à souligner que l'action collective et déterminée de la part des parties, de la région et de la communauté internationale est nécessaire afin de lancer un processus politique sérieux, s'appuyant sur toutes les résolutions pertinentes de l'ONU, en vue de réaliser la solution des deux États, mettre fin à l'occupation et régler toutes les questions du statut final. Comme l'a dit le Secrétaire général lors de sa récente visite,

> « la communauté internationale ne peut tout simplement pas se détourner de la situation et la laisser se détériorer. Nous avons un rôle à jouer et une responsabilité à assumer pour aider les parties à régler ce conflit. »

Cette responsabilité s'accompagne d'une obligation : nous devons faire ce qui est nécessaire pour créer un avenir pacifique, prospère et sûr pour les Palestiniens, les Israéliens et l'ensemble de la région.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Mladenov de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité qui souhaitent faire une déclaration.

M. Bermúdez (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Comme chaque mois, nous remercions le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Nickolay Maldenov, de son exposé édifiant, et l'assurons une fois encore du plein appui de l'Uruguay dans son travail.

L'Uruguay se félicite de la présentation du troisième rapport sur la mise en œuvre de la résolution 2334 (2016). Nous le redisons, nous voudrions que ces rapports, à l'instar de tous les autres rapports présentés au Conseil de sécurité sur les sujets qui figurent à son ordre du jour, soient dorénavant distribués par écrit avant la séance de façon à ce que les membres puissent analyser le contenu plus en détail et faire des commentaires.

Nous sommes préoccupés par l'absence de progrès dans le conflit palestino-israélien, ce qui a des répercussions humanitaires, politiques et sécuritaires dans les deux pays et dans toute la région. Neuf mois après l'adoption de la résolution 2334 (2016), aucun progrès n'a été fait dans sa mise en œuvre, sachant qu'Israël a multiplié les annonces concernant l'expansion de ses colonies de peuplement dans les territoires occupés et que les constructions se poursuivent. Nous réaffirmons que les colonies de peuplement sont illégales au regard du droit international et qu'elles constituent un grave obstacle à la paix et à la solution des deux États.

Le mois d'août restera malheureusement dans les mémoires d'une centaine d'enfants et de leurs familles, après que trois écoles de Cisjordanie ont été détruites ou endommagées par les autorités israéliennes sur ordre du Coordonnateur des activités gouvernementales dans les territoires. L'école de Jubbet al-Dhib, à l'est de Bethléem, qui a été financée par l'Union européenne et dont la construction s'était achevée à peine trois semaines auparavant, a été démolie le jour même de la rentrée des classes. Un jardin d'enfants de la communauté bédouine de Jabal el-Baba a également été démoli et les panneaux solaires d'une école primaire à Abu al-Nawar ont été démantelés, alors qu'il s'agissait de sa seule source d'électricité. Ces mesures ne contribuent bien évidemment pas à la désescalade. D'autres gestes sont nécessaires.

Jusqu'à il y a quelques jours, les parties n'avaient pris aucune mesure pour inverser les tendances qui mettent en péril la solution des deux États, selon le dernier rapport du Quatuor pour le Moyen-Orient. Dans ce contexte, nous prenons note avec satisfaction de l'annonce faite la semaine dernière par le Hamas, offrant à l'Autorité palestinienne de reprendre, après une décennie, le contrôle de la bande de Gaza. La situation tragique et inquiétante des 2 millions d'habitants de Gaza, qui sont constamment au bord d'une grave crise humanitaire, constitue une grave menace à la paix et pose le risque d'un autre conflit armé.

La réunification de la Palestine sous un seul gouvernement légitime et démocratique est essentielle pour répondre aux aspirations du peuple palestinien et pourrait améliorer sensiblement les conditions de vie dans cette zone. Pour que cet accord puisse être mis en œuvre avec succès, il sera essentiel que les mesures s'accompagnent d'accords en matière de sécurité, du désarmement du Hamas et de la renonciation à la violence et à la destruction d'Israël comme objectif déclaré.

Chaque fois que le Conseil de sécurité s'est réuni pour examiner la question palestinienne, nous avons insisté sur la nécessité d'abandonner la rhétorique de la haine et de l'incitation à la violence. C'est grâce à des négociations que l'on parviendra à la paix, et l'une des façons de préparer le terrain, c'est – nous le redisons – de faire des gestes. Nous devons nous éloigner de la haine, mais aussi humaniser les relations entre les deux adversaires. Il faut rendre les dépouilles des ennemis morts des deux côtés. Ainsi, par exemple, les familles du lieutenant Hadar Goldin et d'Oron Shaul attendent depuis 2014 de pouvoir leur donner une sépulture digne.

Ainsi que le Secrétaire général António Guterres l'a indiqué lors de sa récente visite dans la région, l'Uruguay sait qu'il n'y a pas d'autre voie que la solution des deux États. L'Uruguay maintient son ferme soutien à la solution de deux États indépendants et au droit d'Israël et de la Palestine à vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, dans un cadre de coopération renouvelé et à l'abri de toute menace ou tout acte qui porte atteinte à la paix, y compris les actes de terrorisme, avec des accords sur Jérusalem et d'autres questions, telles que l'accès équitable à l'eau potable et le respect des lieux saints.

Il est temps de relancer une initiative politique qui ramènera les parties à la table des négociations, et ce processus doit s'accompagner de mesures socioéconomiques en vue d'améliorer les conditions de vie et le développement du peuple palestinien. À cette fin, il importe que les autorités israéliennes et palestiniennes s'abstiennent à tout prix de provocations inutiles qui ne feraient qu'aggraver les tensions et la violence, ce qui aurait des répercussions sur les efforts que déploie la communauté internationale pour relancer les négociations bilatérales.

Enfin, nous réitérons, comme nous le faisons depuis 1947, l'attachement inébranlable de l'Uruguay à la paix au Moyen-Orient. Pour réaliser cet objectif tant souhaité, les négociations bilatérales directes entre les parties doivent reprendre afin de concrétiser la solution des deux États, qui est la seule option qui permettra la coexistence pacifique d'Israël et de la Palestine, la fin de l'occupation illégale prolongée ainsi que le bien-être et la sécurité des deux peuples.

À deux mois du soixante-dixième anniversaire de la résolution 181 (II) de l'Assemblée générale, sur le partage de la Palestine et la création de deux États, un arabe et un juif, solution que l'Uruguay appuya fermement, forte de sa conviction que cela permettrait à Israël et à la Palestine de vivre dans la paix à l'intérieur de frontières sûres, ce processus, en dépit d'efforts constants, n'a malheureusement toujours pas été mené à bien. La communauté internationale continue d'espérer que les dirigeants israéliens et palestiniens se montreront pleinement à la hauteur et feront que ce processus débouche sur une paix véritable et durable.

M. Inchauste Jordán (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : Nous remercions la présidence éthiopienne du Conseil d'avoir convoqué la présente séance d'information.

L'État plurinational de Bolivie, pays pacifiste, estime que le seul moyen d'instaurer une paix juste et durable entre Israël et la Palestine est de promouvoir un dialogue sincère et que les deux parties manifestent clairement leur volonté politique de concrétiser la solution des deux États. C'est pourquoi nous réitérons notre profond attachement au multilatéralisme et à un débat horizontal fondé sur le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États.

Le contexte actuel exige que, depuis les sièges que nous occupons, nous mettions immédiatement un point d'arrêt à la politique expansionniste d'Israël, qui s'obstine à transférer ses habitants dans des territoires palestiniens, en violation flagrante de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre et de la résolution 2334 (2016); persiste dans son rejet de l'avis consultatif rendu par la Cour internationale de Justice en juillet 2004 au sujet de la construction de murs dans des territoires occupés; et refuse de reconnaître que les colonies israéliennes construites dans le territoire palestinien occupé constituent des violations du droit international, comme l'a conclu la Cour internationale de Justice.

Le 22 novembre 1967, la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité a été adoptée précisément en raison de la cruelle occupation des territoires palestiniens par Israël. Cette résolution souligne qu'un des principes fondamentaux pour instaurer la paix au Moyen-Orient est le retrait des forces armées israéliennes des territoires occupés durant ce conflit. À ce jour, cette résolution n'a toujours pas été appliquée.

La situation humanitaire continue de se détériorer du fait de la crise de l'électricité dans la bande de Gaza. Pour maintenir un niveau minimal de services d'urgence, la population dépend de générateurs dont le bon fonctionnement est constamment menacé par le manque de carburant, une utilisation trop intensive, ou encore l'impossibilité de se procurer des pièces de rechange ou de nouveaux générateurs en raison des restrictions en place. Nous voulons que cesse sans tarder cette situation douloureuse afin que les populations civiles palestiniennes qui résident dans ces territoires puissent vivre plus dignement. Nous exhortons de nouveau le Conseil de sécurité à faire en sorte qu'Israël, Puissance occupante, mette fin immédiatement et totalement à son blocus illégal de ce territoire, qui constitue un châtiment collectif imposé aux civils palestiniens, notamment en ouvrant de manière urgente, continue et inconditionnelle, les points de passage pour permettre l'acheminement de l'aide humanitaire et la circulation des biens commerciaux et des personnes à destination et en provenance de la bande de Gaza.

Comme nous l'avons fait précédemment, nous réitérons notre demande que le rapport trimestriel du Secrétaire général sur la mise en œuvre de la résolution 2334 (2016) soit présenté par écrit pour nous permettre d'analyser en détail l'application de cette résolution, et que des cartes actualisées de la totalité des colonies dans les territoires palestiniens occupés nous soient également présentées. La Bolivie est attachée à la mise en œuvre immédiate et sans délai de la résolution 2334 (2016), et elle encourage tous les membres du Conseil de sécurité à unir leurs efforts pour que cette résolution soit appliquée sans plus attendre. Nous estimons que toutes les résolutions adoptées par le Conseil doivent être mises en œuvre avec toute la rigueur et la détermination voulues, et ce dans l'unique but de garantir la paix et la sécurité internationales.

Enfin, la Bolivie réaffirme son appui à l'autodétermination du peuple palestinien et à son droit de disposer d'un État libre, souverain et indépendant, sis dans les frontières d'avant 1967 et avec Jérusalem-Est

pour capitale, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

M. Umarov (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Nous tenons à remercier le Coordonnateur spécial, M. Mladenov, pour sa présentation détaillée et objective.

Sur le plan politique, nous avons déjà expliqué à plusieurs reprises notre position sur la question de l'expansion des colonies. Notre position d'ensemble demeure inchangée, équilibrée et cohérente, et je ne gaspillerai donc pas le temps du Conseil de sécurité à la réitérer. J'ajouterai simplement que le principe de deux États pour deux peuples est communément accepté par Israël et la Palestine, ainsi que par l'ensemble de la communauté internationale, et doit être considéré comme un des fondements de l'instauration d'une paix durable au Moyen-Orient. Nous appelons les parties à s'abstenir de tout acte qui pourrait empêcher la reprise des négociations israélo-palestiniennes. Forts de ce qui précède, nous prônons l'adoption de mesures concrètes afin de préserver la possibilité d'une coexistence pacifique de ces deux États et de renforcer les chances d'une paix fondée sur le droit inaliénable des Palestiniens de disposer d'un État et sur le droit d'Israël de vivre dans la sécurité. Nous proposons de commencer par encourager les parties à adopter des mesures de confiance allant dans le sens du pilier de l'action de l'ONU relatif au développement.

Par ailleurs, le Kazakhstan accueille positivement les efforts diplomatiques déployés par les États-Unis en vue de relancer le processus de paix ainsi que les entretiens qu'a eus le Président Trump avec les dirigeants des deux pays en marge du débat général de la soixante-douzième session de l'Assemblée générale. Nous invitons le Quatuor pour le Moyen-Orient à relancer ses travaux en vue du règlement du conflit israélo-palestinien dans le contexte des efforts déployés par les États-Unis à cette fin. Nous saluons également les efforts que déploient la Fédération de Russie et l'Égypte pour consolider les liens entre Palestiniens et exhortons tous les partis et mouvements politiques palestiniens à se regrouper au sein d'une structure politique nationale unique.

Sur le plan humanitaire, la situation dans la bande de Gaza reste difficile, et nous estimons que cela contribue à l'instabilité et à la frustration susceptibles d'alimenter le conflit et les activités terroristes. À cet égard, nous exhortons les autorités officielles israéliennes et palestiniennes à œuvrer au règlement de la crise humanitaire dans la bande de Gaza.

Enfin, pour promouvoir la paix dans cette région qui souffre depuis si longtemps, nous devons faire en sorte de nous appuyer sur la meilleure analyse possible et à cet effet, nous devrions rechercher collectivement le meilleur moyen de répondre aux défis contemporains dans cette région du monde.

Le Président (*parle en anglais*) :

J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 40.